



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
19 mars 2024
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024
3-7 juin 2024, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la première session ordinaire de 2024
(du 29 janvier au 2 février 2024, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	2
III. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	4
IV. Visites sur le terrain	5
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	5
V. Point sur le Rapport sur le développement humain	9
VI. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	10
VII. Évaluation du PNUD	10
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP	12
VIII. Évaluation du FNUAP	15
IX. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	17
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS	17
XI. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	20



I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 29 janvier au 2 février 2024.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session (DP/2024/L.1), tel qu'ils avaient été modifiés oralement, et approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2023 (DP/2024/1). Il a également approuvé le plan de travail annuel pour 2024 (DP/2024/CRP.1).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024 figurent dans le document DP/2024/9, [disponible sur son site Web](#).

Déclaration du Président du Conseil d'administration

4. Dans ses observations liminaires, le Président a salué l'important travail accompli par le personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS malgré des circonstances difficiles, et rendu hommage aux 152 membres du personnel tués à Gaza. Il a dit que le début de l'année 2024 avait été marqué par une dévastation, une division et une instabilité sans précédent, et que la réalisation des objectifs de développement durable avait pris du retard. Afin de redonner un souffle nouveau à la coopération internationale dans un esprit de solidarité mondiale et de promotion des biens communs, l'ONU se devait de jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la vie des populations partout dans le monde. Le Conseil d'administration avait une responsabilité importante s'agissant de guider les organismes des Nations Unies afin de les aider à produire des résultats, mobiliser des ressources et en assurer une utilisation optimale. Le Président a souligné qu'il fallait inverser la tendance concernant la réorientation des fonds destinés aux initiatives de développement, mener des campagnes de sensibilisation visant à accroître les contributions au budget ordinaire et envisager de nouveaux modes de financement. Il a demandé instamment que l'accent continue d'être mis sur les résultats, notamment dans le cadre des examens à mi-parcours des plans stratégiques du PNUD et du FNUAP. Il a invité le Conseil d'administration à poursuivre son action en vue d'améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité, et de rationaliser et d'institutionnaliser les pratiques améliorées au cours des dernières années, car celles-ci pourraient contribuer à prévenir les risques à l'avenir. Il a qualifié 2024 d'année cruciale pour le multilatéralisme, ajoutant que le monde se devait de garantir un avenir meilleur aux prochaines générations.

Débat consacré aux questions communes

II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

5. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport sur l'état d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 (DP/2024/3). Le Responsable du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 (DP/2024/4). Le Directeur exécutif adjoint (gestion) du FNUAP a présenté le rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour

2022 (DP/FPA/2024/3). La Directrice financière par intérim et Directrice du Groupe des finances de l'UNOPS a présenté le rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 (DP/OPS/2024/1).

6. Un groupe de délégations s'est félicité des opinions sans réserve émises à propos des quatre entités susmentionnées pour 2022, tout en notant que des améliorations étaient possibles. Il a invité le Comité des commissaires aux comptes à présenter un résumé de ses principales conclusions et recommandations en vue d'améliorer la transparence et l'assurance. Le groupe a souligné qu'il importait de renforcer la gestion des risques et la procédure de contrôle interne, encouragé l'inclusion d'une déclaration relative aux contrôles internes dans les états financiers, et appelé à une interaction plus étroite avec le Conseil d'administration en ce qui concernait la gestion globale des risques et les risques revêtant une importance stratégique. S'agissant du PNUD, le groupe s'est félicité de la mise en œuvre de la plupart des recommandations et a noté que la transition menée dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement avait été une réussite. Le PNUD devrait conserver son rôle central au sein de ce système, notamment en renforçant davantage ses activités de coordination. En ce qui concerne le FENU, le groupe a indiqué que toutes les recommandations formulées pour 2022 étaient hautement prioritaires, la plupart ayant trait à la gestion globale des risques, et relevé des lacunes en matière de gouvernance, de gestion des risques et de procédure de contrôle interne. Pour ce qui est du FNUAP, prenant acte des recommandations relatives à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, il a souligné qu'il fallait disposer de ressources suffisantes pour donner suite aux recommandations et réduire les risques au minimum. S'agissant de l'UNOPS, il s'est dit préoccupé par le faible taux de mise en œuvre des recommandations en suspens, les manquements dans la gestion des projets et des subventions, les risques relatifs au dossier de projets et les problèmes liés à l'établissement du budget et à la fixation des prix. Il a fortement encouragé l'accélération de cette mise en œuvre et l'intensification des efforts visant à récupérer les fonds manquants de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation.

7. Une délégation s'est dite inquiète de la baisse des contributions au budget de base du PNUD, a noté que le FNUAP avait rejeté une recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes concernant le rattachement hiérarchique du Comité consultatif de supervision au sein du Fonds, et a demandé des éclaircissements sur les effectifs du Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS.

8. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a dit que l'analyse coûts-avantages complète d'une déclaration relative aux contrôles internes n'avait pas été faite. En ce qui concerne sa mission de coordination, prévue dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PNUD avait fait des progrès et des investissements continus pour renforcer sa capacité à concevoir et à fournir des solutions de développement intégrées et à répondre efficacement aux demandes émanant des pays. À cet égard, le Programme continuerait d'examiner, d'actualiser et d'améliorer ses stratégies et processus internes afin de s'acquitter de son travail de manière efficace et efficiente. Le Responsable du FENU s'est félicité de la référence faite aux recommandations hautement prioritaires et a insisté sur les progrès accomplis. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a dit que le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement recouvrait les coûts grâce aux revenus provenant de l'exécution de projets, et que des ressources supplémentaires avaient récemment été approuvées. Il a souligné que l'indépendance du Comité consultatif de supervision était conforme aux meilleures pratiques en vigueur dans d'autres entités des Nations Unies. La Directrice financière par intérim et Directrice du Groupe des finances de l'UNOPS a dit que le Bureau continuait d'exécuter le plan d'intervention complet et avait franchi

plusieurs grandes étapes et fait d'importants progrès qui seraient présentés au Comité des commissaires aux comptes. Elle a présenté un examen d'ensemble du recouvrement des coûts et un plan de transformation numérique, et donné des précisions sur les effectifs actuels du Groupe de l'audit interne et des enquêtes.

9. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/1 sur les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022.

III. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

10. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP ont présenté le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2024/1). Le Directeur du Bureau de New York du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a présenté des observations.

11. Un groupe de délégations s'est félicité des avancées majeures enregistrées dans la lutte mondiale contre le VIH et le sida, mais a souligné qu'il restait encore beaucoup à faire. Pour certaines populations clés, en particulier les personnes transgenres, les progrès ont marqué le pas. Le groupe a insisté sur la nécessité d'adopter une approche qui mobilisait l'ensemble de la société, notamment en tirant parti des ressources collectives du PNUD et du FNUAP pour réduire la stigmatisation, lutter contre la discrimination et traiter les questions relatives aux droits humains. Il a pris note des problèmes que rencontrait ONUSIDA, tels qu'ils étaient décrits dans les résultats issus du récent audit du secrétariat d'ONUSIDA réalisé par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et dans ceux de l'évaluation des capacités du Programme commun. Par ailleurs, il a souligné que le secrétariat et les coparrains du Programme commun devaient disposer de ressources suffisantes, et demandé comment les évaluations seraient utilisées pour renforcer la collaboration et les travaux en cours. Il s'est félicité du large éventail de résultats obtenus par le PNUD et le FNUAP et a encouragé les deux entités à élargir et à approfondir leurs partenariats avec les populations touchées tout en continuant à protéger le personnel spécialisé dans la lutte contre le VIH.

12. Une délégation a souligné que les progrès en matière de lutte contre le VIH dépendaient de la prise en compte de la diversité des populations et de leurs besoins particuliers et a salué le rôle essentiel que jouaient le PNUD et le FNUAP s'agissant d'aider les pays à réaliser les objectifs 10-10-10 et de venir en aide aux personnes les plus démunies. Elle a souligné que la riposte au VIH devrait être appuyée par des ressources suffisantes et basée sur des données, et demandé aux États Membres d'accroître leur financement, en particulier celui du secrétariat d'ONUSIDA et des coparrains, ainsi que d'abroger les lois et politiques répressives et de lutter contre la stigmatisation et la discrimination.

13. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP s'est félicitée des observations favorables formulées au sujet de l'élimination des inégalités, du caractère crucial des réponses fondées sur les données et de la disponibilité des ressources, et a mentionné une nouvelle stratégie institutionnelle concernant le VIH, les infections sexuellement transmissibles et la santé sexuelle, qui serait axée sur une

approche intégrée. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a dit que les évaluations serviraient à faire progresser le Programme commun et à l'adapter en fonction de l'évolution du contexte. Le Directeur du Bureau de New York d'ONUSIDA a salué l'engagement et l'action collective du PNUD et du FNUAP.

14. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint.

IV. Visites sur le terrain

15. Le Rapport sur la visite conjointe sur le terrain effectuée au Sénégal par les membres des conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP/UNOPS, du PAM et d'ONU-Femmes ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2024/1](#)) a été présenté par un membre de l'équipe de visite. Le Chef de la délégation du Conseil d'administration pour la visite effectuée en Uruguay a présenté le résumé d'un rapport qui sera publié prochainement. La visite a notamment porté sur les travaux relatifs à la protection sociale, aux modes de financement novateurs du développement, à l'approvisionnement, aux systèmes informatiques, aux droits et à l'inclusion des personnes handicapées et à la transition énergétique. Le Chef de la délégation a fait état de belles réussites en matière de travail d'équipe et de coopération et dressé la liste des améliorations à apporter à l'intégration des données et à l'apprentissage.

16. Une délégation a souligné que les visites sur le terrain étaient importantes, car elles permettaient de comprendre comment les décisions prises à New York influençaient sur les activités et les opérations menées au niveau des pays. Elle a suggéré de revoir le format de ces visites afin de favoriser un échange de vues plus libre, et insisté sur la nécessité de préparer chaque visite sur le fond, avec la participation des représentantes et représentants de tous les groupes régionaux afin de renforcer les connaissances.

17. Une délégation a estimé que le lien entre les visites sur le terrain et les sessions formelles du Conseil d'administration était moins clair. La tendance à restreindre la participation aux seuls membres du Bureau limitait la contribution des pays rarement désignés pour y siéger. La délégation a suggéré de revoir les lignes directrices relatives à l'organisation des visites du Conseil.

18. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite sur le terrain effectuée au Sénégal et de l'exposé fait sur la visite sur le terrain en Uruguay.

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

19. L'Administrateur du PNUD ([discours disponible sur le site Web du PNUD](#)) a décrit 2023 comme une année de profonds bouleversements, le monde ayant connu une polycrise : conflits inédits, catastrophes naturelles, chocs économiques et financiers et accentuation de la polarisation. Pour sa part, le PNUD est demeuré un partenaire stable et fiable avec sa présence dans 170 pays. De nombreux instruments que le PNUD avait mis au point en s'appuyant sur son expérience dans des situations de crise – de la stabilisation au relèvement rapide en passant par les activités de reconstruction – lui ont donné la confiance nécessaire pour aller de l'avant. L'Administrateur a lancé un appel au Conseil d'administration pour qu'il s'investisse et continue d'apporter son appui afin d'aider à trouver, en partenariat avec les entités des Nations Unies, des moyens de réaliser les ambitions dans les domaines de l'action

humanitaire, de la paix et du développement, et de répondre aux besoins des personnes dans les contextes de crise.

20. À l'aube de l'année 2024, le PNUD représentait une immense source d'espoir pour de nombreuses populations, de nombreux pays et la communauté internationale. Il fallait plus que jamais mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et le PNUD restait fermement engagé à aider les pays à concrétiser les promesses de développement et les ambitions dudit Programme. Le PNUD demeurait très concentré sur l'avenir du développement tel qu'il était défini dans son plan stratégique. Le prochain examen à mi-parcours serait l'occasion de tester la validité, la pertinence et l'effet du plan face à un monde en constante évolution. La capacité de s'adapter rapidement sans perdre de vue le mandat du Programme serait absolument déterminante. Le Programme continuerait à se concentrer sur les pays et les populations les plus défavorisés ainsi que sur les personnes disposant des moyens de changer les trajectoires de développement. Le Programme demeurait un pont essentiel entre les populations locales et les principales instances de prise de décision en matière de politiques mondiales, dont l'Assemblée générale et le G20.

21. Le PNUD investissait dans des domaines clés où le développement était très rapide et qui présentaient de nouvelles possibilités et de nouveaux risques, tels que la transition numérique. Il appuyait l'investissement rapide dans les écosystèmes numériques et les infrastructures publiques numériques dans une optique axée sur les droits en matière de données et de protection des données. Il investissait également dans la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques, deux domaines qui étaient de plus en plus au centre de la prise de décisions en matière de développement, et cherchait à démontrer que la communauté internationale était encore capable de coopérer, notamment grâce au fonds pour les pertes et les préjudices récemment convenu. Il mettait l'accent sur le financement du développement afin de multiplier les possibilités d'investissement et de renforcer l'idée selon laquelle l'aide à l'investissement était une réponse logique. Il travaillait sur les recettes publiques pour aider les pays à investir dans leur propre développement national. Il s'employait également à tirer parti des possibilités d'investissement du secteur privé sur les marchés de capitaux et à multiplier celles-ci. L'Administrateur a décrit les initiatives en matière de gouvernance sous le prisme de la promesse de ne laisser personne de côté et de la nécessité de ne pas s'arrêter aux urnes. Le Programme demeurait fermement résolu à soutenir des élections régulières, transparentes et fiables et à œuvrer en faveur de la justice et des droits humains.

22. En tant qu'institution publique, le PNUD investissait dans les moyens qui l'aideraient à améliorer l'efficacité, l'application du principe de responsabilité et l'innovation en matière de gestion. L'Administrateur a décrit le Programme comme une organisation ayant « les pieds sur terre et les yeux tournés vers l'avenir ». Les laboratoires d'accélération, le Pôle de financement durable, le Bureau chargé du numérique et le nouveau Pôle pour les énergies durables n'étaient que quelques illustrations de la manière dont le Programme investissait dans l'acquisition de compétences pour l'avenir du développement. Le Programme avait défini des cadres de gestion des risques, de contrôle et d'application du principe de responsabilité afin de se conformer aux normes les plus strictes. Il a également été classé parmi les institutions les plus transparentes. Dès sa première année d'existence, la nouvelle plateforme de gestion intégrée du Programme avait permis de traiter plus de 1,12 million de paiements et de créer 15 000 projets dans différents organismes. Le Programme gérait les états de paie de plus de 44 000 membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

23. Le PNUD demeurait très conscient de son mandat et des ressources qui lui étaient confiées. L'Administrateur a souligné que le Programme était résolument

attaché à l'indépendance de ses bureaux de contrôle. Les représentantes et représentants devaient avoir entièrement confiance dans la capacité de ces bureaux d'agir en toute indépendance. L'Administrateur a décrit les trois lignes de défense du Programme : la première se constituait des chefs de projet, responsables de la gestion des risques, la deuxième était la surveillance et la supervision des risques, et la troisième était constituée par les bureaux indépendants. En ce qui concerne les allégations formulées récemment au sujet du mécanisme de financement pour la stabilisation en l'Iraq, il a souligné que, lorsque le Programme était appelé à intervenir dans des contextes de crise et des situations complexes, il n'y avait pas de risque zéro. Toutefois, cela ne diminuait en rien la responsabilité des cadres ni n'excusait des actes inacceptables. Le Programme donnerait suite à chaque cas avéré de corruption. L'Administrateur a rappelé aux représentantes et représentants que des milliers de fonctionnaires du Programme offraient chaque jour, dans des contextes difficiles et de manière transparente et responsable, des services vitaux permettant de promouvoir le développement. Pour conclure, il a souligné que le Programme tenait à rester sur le terrain et à poursuivre l'action engagée, ainsi qu'à faire en sorte que la coopération pour le développement soit de nouveau axée sur les populations. Il a rappelé qu'il était extrêmement important de tenir la promesse du développement et la promesse de travailler ensemble. Le PNUD restait fidèle à ces promesses en 2024.

24. Une des personnes assurant la vice-présidence du Conseil d'administration a suggéré d'engager un dialogue franc sur les différents obstacles, notant que la marge des progrès accomplis dans les pays à revenu intermédiaire s'amenuisait et que des changements structurels s'imposaient de toute urgence. L'action climatique était essentielle et exigeait une solidarité internationale. L'une des principales préoccupations était d'intégrer une approche fondée sur les droits humains dans toutes les activités, y compris dans la dématérialisation des services publics. Le Vice-Président ou la Vice-Présidente a exhorté à ne pas se contenter de ne laisser personne de côté, mais à agir pour aller de l'avant ensemble.

25. Un groupe de délégations s'est déclaré très préoccupé par les perspectives de développement, craignant que les progrès accomplis ne soient perdus. Il était impératif d'agir de concert pour remettre sur les rails la réalisation des objectifs de développement durable, en intensifiant les efforts en cours et en s'appuyant sur l'action politique et les ressources pour le développement. Le groupe a encouragé le PNUD à renforcer ses activités visant à promouvoir des énergies propres à un prix abordable, à apporter des contributions concrètes pour remédier aux carences structurelles de l'architecture financière internationale et à collaborer avec tous les acteurs du développement pour assurer la continuité de l'engagement auprès des États en crise.

26. Des délégations ont remercié l'Administrateur pour son rapport détaillé qui mettait en lumière les domaines critiques dans lesquels il fallait agir pour répondre aux difficultés liées au développement. Elles ont souligné qu'il fallait investir dans la sécurité humaine et le développement résilient pour briser le cycle de la fragilité, et demandé que l'on s'attaque à la pauvreté et aux inégalités, car cette lutte était fondamentale pour la conclusion d'un nouveau contrat social. Elles ont salué les efforts déployés par le PNUD pour lutter contre les changements climatiques et concrétiser le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et encouragé le Programme à continuer de collaborer sur des indicateurs ne se limitant pas au seul produit intérieur brut (PIB). Elles se sont dites préoccupées par la diminution des ressources et ont lancé un appel en faveur du maintien du financement des activités de base du Programme. Elles ont salué les efforts déployés par le Programme afin de réduire ses dépenses administratives et l'ont félicité pour son excellente coopération au niveau des pays, citant des exemples où il avait apporté son appui à la mobilisation des ressources nationales et à la dématérialisation des services

fiscaux. Les délégations ont également souligné le rôle essentiel joué par le PNUD pour ce qui était de donner aux pays les moyens d'adopter les meilleures pratiques et de s'approprier les enseignements tirés de l'expérience au niveau international.

27. Des délégations se sont interrogées sur la façon d'améliorer la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud. Elles ont demandé davantage d'investissements dans les secteurs de production, tout en se félicitant de l'action menée en faveur d'une croissance économique inclusive et de la résilience. Elles ont salué les contributions à la dématérialisation des services publics, au renforcement de l'écosystème du financement du développement inclusif et à l'appui des transitions énergétiques vertes. Elles ont encouragé le PNUD à rechercher stratégiquement des partenariats avec le secteur privé afin d'accroître la portée de la transition numérique, demandé davantage d'informations sur les partenariats avec la société civile et exprimé leur soutien aux travaux menés sur les politiques budgétaires et les réformes fiscales tenant compte des questions de genre.

28. Les délégations ont souligné le rôle crucial joué par le PNUD en tant qu'entité permettant de coordonner et d'accélérer un développement inclusif et durable, et l'ont encouragé à renforcer son rôle de coordination en adoptant une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Compte tenu de son importante mission, le Programme devrait continuer de collaborer avec d'autres parties prenantes multilatérales, notamment au sein du système des Nations Unies, pour améliorer son efficacité. Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait gérer et atténuer les risques, et que les récentes allégations de corruption en Iraq étaient un sujet de préoccupation majeure. Elles ont remercié l'Administrateur d'avoir pris l'initiative de s'attaquer à la question, encouragé le Programme à continuer de communiquer les informations et de faire preuve de transparence, et se sont demandé comment ce dernier entendait renforcer les systèmes de prévention de la corruption et des fautes professionnelles. Une délégation s'est félicitée de l'engagement du Programme, qui opérait dans des environnements à haut risque tout en adhérant à de solides pratiques de gestion des risques, et a demandé comment il faisait en sorte que la culture hostile à la prise de risque n'entrave pas l'efficacité de ses opérations.

29. Des délégations ont salué les efforts déployés pour améliorer l'efficacité de la gestion et traduire le plan stratégique du PNUD en mesures concrètes en vue d'aider les pays en développement à mieux faire face à un environnement extérieur instable. Une délégation a demandé davantage de précisions sur les progrès accomplis concernant les guichets de financement. Des délégations ont dit que le Sommet de l'avenir serait une occasion d'honorer les engagements pris en matière de financement, de réformer le système financier multilatéral, d'améliorer l'équité des transitions numériques et énergétiques et de rendre le système des Nations Unies pour le développement adapté à ses objectifs.

30. En réponse, l'Administrateur a décrit le financement comme la clé de voûte du développement. Par les travaux qu'il menait sur les cadres de financement nationaux intégrés et les objectifs de développement durable, le PNUD offrait aux gouvernements des outils leur permettant d'examiner l'ensemble des financements publics, privés, internes et nationaux et de prendre les décisions budgétaires assurant le meilleur rendement de l'investissement possible. L'Administrateur a également évoqué l'appui apporté aux gouvernements afin qu'ils augmentent les recettes intérieures en améliorant les systèmes fiscaux, et souligné la contribution du PNUD à la mobilisation des investissements privés par l'intermédiaire des marchés de capitaux. Il a expliqué que le Programme demeurerait résolu à appuyer les initiatives qui créaient des écosystèmes d'investissement, mettaient en place un cadre d'action porteur et renforçaient les capacités à attirer des capitaux privés à grande échelle.

31. Le PNUD avait beaucoup investi dans l'amélioration de l'efficacité, économisant trois cents pour chaque dollar dépensé, mais une attention portée principalement sur un programme de transaction et d'efficacité risquait de limiter le consensus et d'amoindrir le rôle joué par le système des Nations Unies dans la coopération pour le développement. Il fallait trouver un équilibre entre la question de l'application du principe de responsabilité et la définition d'un programme de développement qui ne soit pas seulement articulé autour d'objectifs et d'indicateurs, mais qui apporte aussi des réponses concrètes aux préoccupations liées au développement. L'Administrateur espérait que les participants et participantes au Sommet de l'avenir sauraient faire preuve d'audace dans l'établissement d'une coopération fructueuse, malgré les divergences.

32. L'Administrateur a décrit les mesures prises pour améliorer la gestion des risques, notamment le renforcement de la politique, l'adoption d'une déclaration d'appétit pour le risque et de directives, l'actualisation des catégories de risques, la nomination d'un responsable du contrôle des risques, la clarification des attributions de l'ensemble du personnel en matière de gestion des risques, le renforcement des directives relatives à l'estimation des risques au niveau des projets, et l'utilisation de tableaux de bord pour le suivi et la gestion des risques. Le PNUD avait renforcé la protection des lanceurs d'alerte et investi dans la promotion de la déontologie.

33. L'Administrateur a souligné que répondre à la forte demande d'appui dans les domaines du numérique et de la technologie, ainsi que des changements climatiques et des transitions vertes, était l'un des enjeux en matière de développement. Il a indiqué que les possibilités les plus évolutives se trouvaient dans les domaines de la technologie et du financement. Il a conclu en rappelant aux délégations que le mécanisme de financement pour la stabilisation en Iraq était une réussite extraordinaire. Il serait soigneusement remédié aux lacunes, mais celles-ci ne devraient pas occulter ce qu'ont accompli le Gouvernement et la communauté internationale en se réunissant à un moment de bouleversements sans précédent pour créer un programme unique en son genre.

V. Point sur le Rapport sur le développement humain

34. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a fait le point sur l'édition 2024 du Rapport. Il a décrit trois niveaux d'incertitude qui inspireraient une série de rapports au cours des prochaines années. Dans le rapport 2024, on se pencherait sur la polarisation et sur les moyens de surmonter les blocages qui empêchaient les populations de s'unir au sein d'un même pays ou d'un pays à l'autre. Dans le rapport suivant, l'on examinerait comment la transition numérique façonnait les perspectives de développement humain. Un rapport ultérieur serait consacré à l'avancement du développement humain à l'ère de l'Anthropocène. Le Directeur a exposé les conclusions du rapport 2024, notamment les liens qui existaient entre le sentiment d'insécurité et les extrémismes politiques, ainsi que l'érosion de la confiance.

35. Le Directeur a indiqué que les consultations menées pour élaborer le rapport étaient régionales et thématiques, et regroupaient des centaines d'experts, de décideurs et décideuses politiques, de défenseurs et défenseuses de la société civile et de membres du grand public. Le Bureau du Rapport sur le développement humain avait récemment publié d'autres documents, dont des rapports sur les normes sociales relatives au genre et sur la pauvreté multidimensionnelle. Le Directeur a souligné que l'idée de ne pas s'arrêter au PIB avait animé les travaux que le Bureau menait sur les indicateurs depuis sa création. Une nouvelle plateforme innovante baptisée Human Climate Horizons fournirait des informations sur le développement humain à l'avenir,

en montrant comment les changements climatiques pourraient influencer sur différents indicateurs.

36. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le thème de la polarisation. Elle a dit que le rapport constituait un bon exemple de communication d'informations fondées sur la science et examinées par des pairs permettant de prendre de meilleures décisions. Mis à part le PIB, un grand nombre de variables influent sur le développement de manières très différentes. Le Rapport sur le développement humain avait permis de montrer comment le PNUD pouvait servir de laboratoire d'idées et fournir des informations de pointe sur le développement.

37. Le Directeur a répondu que si la polarisation n'était pas un phénomène nouveau, les vecteurs numériques, eux, l'étaient. Dans le rapport, on prendrait du recul et se concentrerait non seulement sur la technologie, mais aussi sur les choix humains, en matière d'utilisation de la technologie par exemple. Le Bureau continuait d'investir dans la désagrégation de l'indice de développement humain, notamment en utilisant des images satellites et en entraînant des algorithmes d'intelligence artificielle.

38. Le Conseil d'administration a pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

VI. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

39. Dans la déclaration qu'il a faite au Conseil d'administration, l'Administrateur associé du PNUD a présenté neuf nouveaux programmes de pays pour approbation (Bhoutan, Brésil, Cambodge, Gambie, Guinée, Madagascar, Maurice, Philippines, Seychelles), et trois pour prolongation : la troisième prolongation d'un an du programme de pays du Soudan ; la deuxième prolongation d'un an de celui de l'Ukraine ; la première prolongation d'un an du programme de pays de Cuba.

40. Les directions régionales pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont fourni des précisions selon leurs perspectives régionales.

41. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme de pays pour le Bhoutan (DP/DCP/BTN/3), le Brésil (DP/DCP/BRA/4), le Cambodge (DP/DCP/KHM/5), la Gambie (DP/DCP/GMB/4), la Guinée (DP/DCP/GIN/4), Madagascar (DP/DCP/MDG/5), Maurice (DP/DCP/MUS/5), les Philippines (DP/DSP/PHL/4) et les Seychelles (DP/DCP/SYC/4).

42. Le Conseil d'administration a approuvé les troisième et deuxième prolongations d'un an des programmes de pays du Soudan et de l'Ukraine, respectivement, tel qu'elles étaient présentées dans le document DP/2024/5. Il a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays de Cuba approuvée par le Directeur exécutif du PNUD.

VII. Évaluation du PNUD

43. La Directrice du Bureau indépendant d'évaluation a présenté l'évaluation de l'appui du PNUD à la transition numérique des services publics (DP/2024/6). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à cette évaluation (DP/2024/7).

44. Un groupe de délégations a qualifié d'encourageants les programmes numériques respectueux des spécificités culturelles et adaptés aux secteurs de la finance, de la justice, de la gouvernance, de la santé, de la protection sociale et à

d'autres domaines. Pourtant, dans certaines régions, la fracture numérique était importante et se creusait, le principal facteur étant le sous-développement de l'infrastructure numérique. Le groupe a suggéré que le PNUD appuie un mécanisme de flux numériques transfrontières tenant compte des différents niveaux de préparation au numérique, de maturité des données et des cadres juridiques et réglementaires, ainsi que des infrastructures de données régionales pour héberger des technologies de pointe basées sur les données. Il existait d'autres possibilités de tirer parti de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'informatique.

45. Un groupe de délégations s'est dit inspiré par l'approche visant à faire progresser la transition numérique pour réaliser les objectifs de développement durable et moderniser le PNUD. Le Programme servait d'organisateur et de catalyseur de l'action menée pour promouvoir une infrastructure publique numérique inclusive et l'accélération de la fourniture de services numériques, et jouait un rôle important dans la dématérialisation des services publics. Le groupe a encouragé le Programme à continuer de promouvoir des solutions numériques ouvertes, à mobiliser des capacités opérationnelles, à travailler en étroite coordination avec des parties prenantes telles que la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et à continuer de travailler selon une approche tenant compte des risques et fondée sur les droits humains. Il s'attendait à une amélioration de la qualité des évaluations décentralisées, du suivi et de l'apprentissage, éléments fondamentaux pour asseoir la confiance placée dans le PNUD, ainsi qu'à l'inclusion régulière des parties prenantes concernées à toutes les étapes des évaluations.

46. Un groupe de délégations a dit que les nombreuses conclusions positives issues de l'évaluation mettaient en exergue les liens étroits qui existaient entre la transition numérique, la gouvernance publique et le développement sectoriel. Toutefois, dans les pays qui en étaient aux premiers stades du développement numérique, l'adoption d'une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics n'avait pas connu d'avancées notables. Le groupe a encouragé le PNUD à intégrer son appui à des réformes plus vastes du secteur public et à des partenariats de développement structurés. Il a souligné que les programmes de transition numérique étaient très rarement bien ancrés dans les structures gouvernementales locales, ce qui entravait les dernières étapes de la dématérialisation des services publics. En outre, l'application d'une approche inclusive semblait entravée par une mauvaise mise en œuvre et par l'absence de mécanismes adéquats permettant d'assurer le suivi des besoins numériques des groupes vulnérables. Le groupe a demandé des informations sur les mesures prises pour répondre au besoin de mieux traiter la question de la sécurité des données et de la vie privée en ligne.

47. Une délégation a décrit comment le PNUD avait appuyé le développement numérique en promouvant l'habileté numérique et la contribution du secteur privé à ce développement, et en créant une plateforme numérique pour aider les citoyens à faire face à la flambée des coûts énergétiques. Une autre délégation a encouragé le Programme à poursuivre son action visant à combler la fracture numérique entre les genres, à se coordonner avec d'autres acteurs afin d'éviter les doubles emplois et à intégrer la cybersécurité dans les travaux qu'il menait sur la confidentialité des données et la gestion de l'identité juridique.

48. La Directrice du Bureau indépendant d'évaluation a répondu aux questions concernant le renforcement de la fonction d'évaluation en indiquant que les évaluations décentralisées continuaient d'être soutenues et que le Bureau prévoyait de développer les compétences régionales. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a confirmé que le PNUD travaillerait en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'éviter les doubles emplois et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le Programme était fermement

attaché à la fois à la transition numérique au service de la gouvernance et à la gouvernance de la transition numérique. Le Chef du numérique du PNUD a décrit le partenariat étroit qui existait entre le Programme et l'Union internationale des télécommunications. Il a mis l'accent sur les outils de localisation tels que les évaluations de l'état de préparation au numérique et sur les premiers résultats des efforts visant à favoriser le financement de la transformation numérique. Le PNUD avait élaboré un guide sur la législation relative à la protection des données et commencé à travailler sur des cadres de gouvernance et de politique générale liés à la cybersécurité.

49. La Directrice du Bureau indépendant d'évaluation a fait le point sur l'examen à venir de la politique d'évaluation du PNUD. Celui-ci serait mené par des consultants externes, porterait sur tous les aspects de cette politique et comprendrait une évaluation comparative faite par rapport à des organismes comparables.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/2 sur l'évaluation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP

51. Dans son discours d'ouverture (voir site Web du FNUAP), la Directrice exécutive du FNUAP a souligné que, pour avancer sur la voie du développement durable à une période empreinte de difficultés inédites, il fallait commencer par s'intéresser aux femmes et aux filles. L'égalité des genres était la pierre angulaire du développement durable. Il y a 30 ans, lors de la Conférence internationale phare sur la population et le développement de 1994, la communauté internationale avait adopté le Programme d'action de ladite conférence, fixant ainsi la norme d'un développement centré sur la population. Depuis lors, le FNUAP s'était efforcé de créer un monde plus juste, plus prospère et plus pacifique, qui place les droits humains, notamment le droit de planifier sa propre famille, au centre du développement. La Directrice exécutive a décrit les progrès accomplis, tels que la baisse de 34 % de la mortalité maternelle et la multiplication par deux du nombre de femmes utilisant des moyens de contraception modernes. La mortalité maternelle restait toutefois une crise mondiale et mettait en évidence des disparités flagrantes en matière de soins de santé. Une femme sur trois subira des violences au cours de sa vie.

52. À l'approche de l'échéance de 2030, la Directrice exécutive a appelé à des progrès plus rapides et plus inclusifs. Le trentième anniversaire du Programme d'action était l'occasion de célébrer les acquis durement gagnés, de rallier de nouveaux alliés et de prôner le renforcement de l'action. La Directrice exécutive a énoncé les manifestations organisées pour marquer cet anniversaire, notamment des dialogues mondiaux sur la jeunesse, sur la diversité démographique et le développement durable et sur la technologie et l'innovation.

53. Tout en profitant de l'élan dont il bénéficiait, le FNUAP s'était penché sur ses propres activités, pour veiller à en faire plus et mieux. L'examen à mi-parcours du plan stratégique et du budget intégré pour la période 2022-2025 avait permis de repérer des lacunes et d'élaborer des plans pour corriger le tir, le cas échéant. Le FNUAP était en train de renforcer sa capacité de détecter les nouvelles tendances et menaces et de planifier et s'adapter en conséquence, notamment en assumant la coprésidence de la Commission Lancet sur les menaces qui pèsent sur la santé mondiale au XXI^e siècle.

54. Le FNUAP avait fait de l'optimisation de son siège une priorité, décidant de deux changements organisationnels : les fonctions complémentaires de l'actuelle Division des politiques et de la stratégie et la Division technique seraient intégrées dans une nouvelle division, et cette division et le Bureau indépendant d'évaluation déménageraient à Nairobi dans les années à venir. Ces changements ouvriraient davantage de perspectives pour l'échange de connaissances, le renforcement des capacités, la visibilité et les partenariats Sud-Sud et triangulaires à l'échelle mondiale. Le FNUAP maintiendrait une forte présence à New York pour échanger efficacement avec les États Membres. La Directrice exécutive a expliqué que la décision relative au déménagement se fondait sur des études et des consultations approfondies menées sur plusieurs années. Il s'agissait d'une décision prudente sur le plan financier, qui devrait permettre de recouvrer les coûts des dépenses ponctuelles engagées en trois ans.

55. La Directrice exécutive s'est félicitée de la nouvelle politique d'évaluation du FNUAP et de l'adoption d'un plan d'évaluation pluriannuel chiffré pour la période 2024-2027 qui mettait largement l'accent sur l'efficacité de l'action humanitaire. Les données préliminaires relatives au financement du FNUAP dans son ensemble montraient de bons résultats en 2023, malgré la pression croissante exercée sur le financement des activités de base et l'augmentation des besoins humanitaires. Pour la septième année consécutive, le FNUAP avait dépassé la barre du milliard de dollars, avec un financement total estimé à plus de 1,4 milliard de dollars pour 2023. Le rapport entre les ressources de base et les autres ressources a toutefois diminué, les ressources de base n'ayant représenté que 27 % du total. La Directrice exécutive a mis l'accent sur le fait qu'en cas de perte de ressources provenant d'un donateur important ou de diminution liée à la volatilité des taux de change, le FNUAP risquait de ne pas pouvoir atteindre ses objectifs de base, soulignant qu'il fallait radicalement repenser le financement.

56. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP avait réussi à créer un lieu de travail plus diversifié, plus inclusif et plus respectueux et à faire de la sécurité et de la sûreté du personnel une priorité absolue. Le FNUAP avait renforcé les mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, et donné la priorité à l'investissement dans des bureaux de contrôle. Le Bureau des services d'audit et d'investigation avait beaucoup investi dans une approche des enquêtes qui soit centrée sur les personnes rescapées et avait renforcé ses compétences en matière d'enquête. La Directrice exécutive a conclu en demandant aux membres du Conseil d'administration de faire tout leur possible pour aider le FNUAP à créer un avenir plus équitable, plus prospère et plus durable, pour les femmes, les filles et les populations du monde entier.

57. Le Directeur du bureau régional du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique est revenu sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ainsi que sur l'évolution de l'environnement opérationnel due aux changements climatiques et démographiques. Il a décrit les besoins considérables qui se faisaient ressentir dans les situations de crise, notamment en Afghanistan et au Myanmar.

58. Trois Vice-Présidents du Conseil d'administration sont intervenus. Ils se sont félicités des excellents résultats et ont dit qu'ils prenaient note du processus d'optimisation et de ses répercussions sur le personnel. Il fallait trouver de nouveaux moyens de concrétiser les décisions prises il y a 30 ans ; le trentième anniversaire du Programme d'action était l'occasion de renouveler l'engagement politique et d'accélérer la mise en œuvre. Les Vice-Présidents ont souligné qu'il importait d'investir dans les jeunes et de préserver la santé et les droits des femmes et des filles dans les situations de crise, et mis en exergue le rôle moteur joué par le FNUAP dans la promotion de solutions innovantes visant à étendre l'accès à la planification

familiale moderne, à rendre la grossesse et l'accouchement plus sûrs, et à permettre aux filles et aux jeunes d'être plus autonomes. Compte tenu de la remise en cause de plus en plus grande des droits des femmes et des filles et de leur droit de disposer de leur corps, il était plus important que jamais de défendre la santé sexuelle et procréative et les droits connexes. Les Vice-Présidents ont demandé quels liens le FNUAP entretenait avec les réseaux féministes de la société civile dans le Sud mondial et ce que les donateurs pouvaient faire pour soutenir une alliance solide visant à lutter contre le mouvement antigénre.

59. Un groupe de délégations s'est dit favorable à l'optimisation du siège du FNUAP et s'est félicité du transfert de fonctions clés à Nairobi. Un groupe de délégations a constaté qu'il fallait absolument revoir l'empreinte mondiale de l'organisation et adapter les ressources humaines à l'Afrique, la plus grande part des dépenses du FNUAP étant consacrée à cette région. Ces délégations ont insisté sur la transparence, la confiance et la consultation effective, et demandé un résumé succinct et à jour des problèmes liés à l'efficacité, à la coordination, à la participation aux négociations intergouvernementales et à l'appui aux autres régions.

60. Des délégations ont salué la politique d'évaluation révisée et demandé le renforcement de l'évaluation par pays. Elles ont insisté sur le fait que le FNUAP avait besoin d'une solide antenne de liaison à New York, dotée de connaissances ad hoc aux niveaux supérieurs, et déclaré qu'il ne fallait pas que le déménagement ait une incidence négative sur le rôle normatif que jouait le FNUAP ni sur les résultats obtenus au niveau national.

61. Des délégations ont souligné que les tendances démographiques dans le domaine de la santé mondiale, les changements climatiques et les technologies innovantes devraient guider les futures initiatives. Elles ont souligné qu'il importait d'assurer l'accès universel à des outils garantissant une utilisation sûre des technologies, d'agir en faveur de la santé sexuelle et procréative à toutes les phases des interventions humanitaires, et d'adopter une approche considérant les femmes et la paix et la sécurité comme un tout pour sauvegarder les droits des femmes dans les zones de conflit. Selon elles, la session de 2024 de la Commission de la population et du développement était essentielle pour réaffirmer le Programme d'action du Caire. Il y avait de véritables chances que des solutions permettant d'atteindre les objectifs de développement durable soient proposées à cette session, qui pourrait apporter une contribution capitale au Sommet de l'avenir. Les délégations ont favorablement accueilli les recommandations faites par le Corps commun d'inspection et réfléchi à la façon d'y donner suite.

62. En réponse, la Directrice exécutive a décrit les difficultés posées par le besoin croissant de services humanitaires, alors que le développement faisait partie des solutions pacifiques. Le FNUAP avait répondu aux priorités des pouvoirs publics et s'était efforcé de faire évoluer les mentalités dans les sociétés et les économies. Afin de placer les femmes et les filles au centre du développement, il importerait de nouer de nouvelles alliances et d'entamer le dialogue avec des personnes qui pourraient avoir des avis divergents. Le trentième anniversaire du Programme d'action était l'occasion de redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente et rendre les idées fondamentales de la dynamique des populations et de la démographie plus faciles à comprendre pour une personne lambda.

63. Les changements organisationnels à venir étaient le fruit d'une analyse approfondie et de riches échanges avec le personnel, avec un long délai d'exécution. Plus de 80 % des emplois avaient déjà été attribués au personnel en place ; l'équité et la transparence pour l'ensemble du personnel seraient les maîtres mots de tous les processus en matière de ressources humaines, et une attention particulière serait prêtée aux agents des services généraux, dont les emplois ne pouvaient pas être

transférés. À New York, les travaux normatifs et la coopération resteraient une priorité absolue. La Directrice exécutive s'est dite reconnaissante des conseils qui lui étaient régulièrement fournis.

64. Le FNUAP travaillait à renforcer sa collaboration avec le secteur privé et les institutions financières internationales afin de promouvoir un programme mondial qui inclue véritablement et pleinement les femmes et les filles. Les efforts particuliers déployés pour renforcer les liens avec le Mécanisme de financement mondial visaient non seulement à positionner les entités des Nations Unies, mais aussi à assurer la coopération sans faille des parties prenantes du secteur s'agissant des questions liées à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, compte tenu du rôle de plus en plus important joué par le Mécanisme dans ce domaine.

65. La Directrice exécutive a indiqué que le nombre d'États Membres qui contribuaient aux ressources de base du FNUAP approchait la centaine de donateurs. Pour faire face aux crises, le FNUAP collaborait avec le Comité permanent interorganisations et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de veiller à ce que la question de la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence reste partie intégrante de la protection, ce que les groupes de femmes demandaient instamment partout dans le monde.

66. Concernant la démographie et la fécondité, le FNUAP n'a pas hésité à expliquer qu'il n'y avait pas un seul endroit au monde où ordonner aux femmes de faire quelque chose pour qu'elles aient plus ou moins d'enfants avait eu les résultats escomptés. Les équipes du FNUAP avaient recueilli des données montrant comment la technologie favorisait la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, mais elles ont également souligné que la technologie pouvait également être bénéfique.

67. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a noté qu'une fiche d'information sur les changements organisationnels était en cours d'élaboration et serait diffusée. Des experts internes et externes ont constaté que les divisions qui déménageraient interagissaient principalement avec les bureaux nationaux et régionaux plutôt qu'avec d'autres divisions du siège. Le Directeur exécutif adjoint a présenté un inventaire des risques actifs faisant l'objet d'un suivi. Il a souligné qu'il fallait donner plus de place aux opinions des femmes, des jeunes, des mouvements sociaux et d'autres groupes dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La direction de la Division de l'appui aux programmes a expliqué les efforts déployés auprès du secteur privé, des institutions financières internationales et des pays de programme pour diversifier les ressources, et parlé de l'élaboration d'une stratégie pour un mode de financement novateur, qui prévoirait un mécanisme d'investissement stratégique. Elle a expliqué le rôle important du fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire s'agissant de permettre de réagir rapidement aux crises en Afghanistan, au Soudan et en Ukraine.

VIII. Évaluation du FNUAP

68. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2024/1) et le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027 (DP/FPA/2024/2).

69. Un groupe de délégations a déclaré que le renouvellement de la politique d'évaluation du FNUAP arrivait à point nommé et reflétait les ajustements nécessaires. Les délégations en question étaient favorables aux changements proposés, notamment la coordination avec d'autres fonctions de surveillance, les

lignes hiérarchiques pour les évaluations décentralisées et la couverture de tous les types d'évaluation. Elles se sont félicitées de l'objectif recalculé pour le financement de la fonction d'évaluation et ont appuyé l'approche progressive proposée pour la création d'un fonds commun d'évaluation. Elles ont posé des questions sur les capacités des bureaux nationaux et régionaux d'améliorer la qualité des évaluations décentralisées et de les rendre plus pertinentes, et sur les mesures à prendre pour limiter autant que possible les perturbations du plan d'optimisation.

70. Un groupe de délégations a pris note des efforts visant à trouver un équilibre entre flexibilité et prévisibilité tout en rendant les évaluations adaptables, innovantes, indépendantes, impartiales et rigoureuses. Ces délégations ont soutenu l'action menée pour assurer la conformité de la politique d'évaluation avec les traités et autres instruments largement adoptés par les États Membres, ajoutant que le contexte et les valeurs, les lois, les politiques et les cadres institutionnels nationaux devraient guider la mise en œuvre. Une approche décentralisée pourrait améliorer l'exécution des programmes en permettant la détection précoce des lacunes en matière de performance et de mise en œuvre, et renforcer les capacités de mener des évaluations au niveau des pays. Conformément à la norme d'évaluation de ces capacités, la création d'occasions de partager des expériences et des connaissances à la demande des pouvoirs publics améliorerait les résultats, de même que la coïncidence des activités d'évaluation avec les cycles de planification et leur harmonisation avec les mécanismes d'évaluation des pouvoirs publics. Les délégations ont demandé plus d'informations sur la manière dont l'intelligence artificielle serait utilisée pour recueillir des données fiables et produire des analyses, compte tenu de la fracture numérique existante.

71. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté une stratégie à deux niveaux visant à renforcer les capacités d'évaluation des pays et des bureaux régionaux. De nouvelles équipes avaient été affectées à l'évaluation décentralisée et à l'évaluation humanitaire. Des orientations améliorées, ainsi que de nouvelles formes d'apprentissage interrégional, favoriseraient de multiples types d'évaluations. La mise en œuvre de la politique suivrait une approche graduelle, selon laquelle l'accent serait d'abord mis sur les accords de plus grande valeur présentant un plus grand potentiel en matière d'apprentissage et de responsabilité. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a insisté sur le fait que le renforcement des capacités d'évaluation nationales et l'harmonisation étaient essentiels, et indiqué que l'utilisation professionnelle des nouvelles technologies devait toujours être éthique et responsable. L'utilisation de l'intelligence artificielle au travail s'appuierait sur une stratégie visant à tirer parti des avantages tout en réduisant autant que possible les risques. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a indiqué que le déménagement du Bureau ouvrirait de nouvelles possibilités de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies sur des évaluations conjointes à l'échelle du système.

72. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) a répondu au nom de l'administration, déclarant que le déménagement s'appuyait sur des éléments factuels indéniables et avait pour but de produire de meilleurs résultats pour les femmes et les filles. Il a renvoyé à une enquête montrant que les collègues chargés de l'évaluation passaient 74 % de leur temps à collaborer avec des partenaires en dehors de New York, et consacraient une grande partie du temps restant à échanger avec des collègues qui allaient eux aussi déménager. Il a réaffirmé que l'ensemble du processus était géré et contrôlé de près par l'encadrement supérieur. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégués pour leur soutien à la fonction d'évaluation, qui était une source essentielle de connaissances pour les programmes.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/3 sur l'évaluation du FNUAP.

IX. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

74. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté une vue d'ensemble des nouveaux descriptifs de programme de pays du FNUAP pour le Brésil, le Bhoutan, le Cambodge, la Gambie, la Guinée, Madagascar, le Nicaragua, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Philippines, ainsi qu'une troisième prolongation d'un an pour le Soudan.

75. Les Directeurs des bureaux régionaux pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale et la Directrice du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des informations selon leurs perspectives régionales.

76. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays du FNUAP pour le Bhoutan (DP/FPA/CPD/BTN/8), le Brésil (DP/FPA/CPD/BRA/7), le Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/7), la Gambie (DP/FPA/CPD/GMB/9), la Guinée (DP/FPA/CPD/GIN/9), Madagascar (DP/FPA/CPD/MDG/9), le Nicaragua (DP/FPA/CPD/NIC/10), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPD/PNG/7) et les Philippines (DP/FPA/CPD/PHL/9).

77. Le Conseil d'administration a approuvé la troisième prolongation d'un an pour le Soudan (DP/FPA/2024/4).

Débat consacré à l'UNOPS

X. Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS

78. Dans son discours d'ouverture ([disponible sur le site Web de l'UNOPS](#)), le Directeur exécutif de l'UNOPS a décrit le travail remarquable effectué par ses collègues dans des environnements difficiles sur le plan du développement, de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité. À Gaza, leur travail consistait notamment à livrer du carburant pour permettre des interventions humanitaires dans des secteurs essentiels tels que la santé, l'alimentation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Dans les 85 pays où il était actif, l'UNOPS s'employait à mener des actions concrètes, notamment dans des contextes particulièrement touchés par les conflits ou précaires tels qu'en Afghanistan, en Éthiopie, en Ukraine et au Yémen.

79. Le Directeur exécutif a expliqué que l'année 2023 avait été consacrée à la poursuite d'un travail crucial visant à rétablir la confiance des partenaires et des populations qui avait été ébranlée par la crise de mauvaise gestion. L'aide apportée par le Conseil d'administration dans l'élaboration d'un plan d'intervention global donnant suite aux recommandations issues des deux examens indépendants qui visaient à renforcer les contrôles internes avait été capitale. L'UNOPS avait mis en œuvre sans répit les recommandations dans le cadre du plan d'intervention global, qui orientait les efforts de réforme de la gestion interne de l'UNOPS. Grâce à une exécution solide et effective du plan, l'UNOPS avait fait des progrès dans la restauration de la confiance, tout en menant à bien des projets d'une valeur de 2,7 milliards de dollars en 2023. Sur les 43 recommandations initiales formulées par l'examineur indépendant, 32 avaient été entièrement mises en œuvre avant la fin de l'année 2023, 7 autres le seraient en 2024, 1 serait appliquée jusqu'en 2027 et la mise en application de 1 autre était dirigée par le Bureau des affaires juridiques du

Secrétariat de l'ONU. Deux recommandations n'avaient pas été mises en œuvre, parce que l'UNOPS avait mis fin aux travaux liés à l'ancienne Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation. Un examen de suivi indépendant avait confirmé que l'UNOPS était déterminé à continuer de mettre le plan d'intervention global à exécution.

80. Le plan stratégique révisé pour la période 2022-2025 mettait fortement l'accent sur le renforcement des capacités de réalisation des objectifs de développement durable, la réforme de la culture institutionnelle constituant une étape cruciale à cet égard. Parmi les résultats produits, on pouvait citer la réorganisation interne, le recrutement de nouveaux cadres et les initiatives de transformation. Une nouvelle unité culturelle avait appuyé les réformes concernant des questions de longue date relatives à la gestion du personnel, au principe de responsabilité, aux approches en matière de direction et aux méthodes de travail. L'UNOPS se concentrait sur les faits, les observations et l'apprentissage ; il se consacrait à renforcer sa capacité de concevoir, signer et réaliser des projets et des programmes de qualité, à garantir que les processus et les systèmes d'information étaient adaptés à leur finalité, intégrés et tiraient parti de la transition numérique, à réexaminer le cadre stratégique et à réviser les règles et règlements financiers tout en renforçant le cadre de gestion des risques, et à veiller à la transparence de la gestion pour avoir des recettes nettes égales à zéro. L'organisation avait travaillé dur pour distribuer les fonds de réserve excédentaires à plus de 250 partenaires ; sur un total de 124 millions de dollars, elle avait reçu des instructions pour 98 millions de dollars, qui ont été distribués à la fin de l'année 2023.

81. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil d'administration d'avoir donné l'impulsion au programme de réforme et aux nouveaux projets et prodigué des conseils en la matière, ainsi que d'avoir contribué à l'amélioration de l'organisation tout en restant au service des personnes dans le besoin. Il a réaffirmé sa pleine adhésion aux réformes, mais a également souligné qu'il fallait combler les lacunes au niveau de la mise en œuvre en cette période marquée par de multiples crises. Il a conclu en demandant qu'une plus grande attention soit portée aux activités et aux solutions pratiques pour la paix, le développement durable et l'action climatique déployées par l'UNOPS.

82. La Directrice de cabinet de l'UNOPS a donné des informations supplémentaires sur l'état d'avancement du plan d'intervention global, soulignant que ce plan était un moteur de la transformation de la réforme de la gestion, et a précisé qu'une initiative pluriannuelle portant sur l'innovation dans les processus et sur la transition numérique était menée au titre de la recommandation dont la mise en œuvre se poursuivrait jusqu'en 2027. La Directrice financière par intérim a fait une brève déclaration concernant la proposition de l'UNOPS relative à la gestion des réserves excédentaires non distribuées. L'UNOPS avait recommandé de repousser l'échéance de remboursement au 31 décembre 2024 afin de régler la majorité des cas et de faire passer la performance globale de près de 80 % à plus de 95 %. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle a fait une brève déclaration sur la culture institutionnelle de l'UNOPS, mentionnant des aspects clés des valeurs et principes de l'Organisation des Nations Unies, tels que la diversité et l'inclusion, l'engagement en faveur de la durabilité, le professionnalisme et la priorité aux résultats. Des transformations culturelles stratégiques étaient en cours grâce à des réformes portant sur le principe de responsabilité, les processus et l'investissement dans le personnel.

83. Une des personnes assurant la vice-présidence du Conseil d'administration a souligné le caractère essentiel de la confiance dans les institutions et encouragé l'UNOPS à continuer de mettre pleinement en œuvre les recommandations figurant dans le plan d'intervention global. Il était important d'avoir un flux efficace

d'informations sur les progrès réalisés. Les efforts relatifs au remboursement des réserves excédentaires devraient être poursuivis, et le Conseil d'administration devrait être informé de l'état d'avancement des travaux.

84. Un groupe de délégations a salué le rôle joué par l'UNOPS dans le renforcement des capacités, la mise en œuvre de projets, la mobilisation de ressources créatives et l'assistance technique. L'UNOPS ne devrait pas être découragé de s'acquitter de ses mandats et de continuer à innover. Les délégations ont salué la double approche associant mesures correctrices et travail de réorientation du plan stratégique 2022-2025. Elles se réjouissaient à l'idée d'un dossier de projets qui aide les pays de programme, notamment en augmentant autant que possible leur capacité d'attirer de nouveaux flux de financement pour le développement. Elles se sont félicitées des mesures visant à renforcer le Bureau de la déontologie et de la création du poste de directeur(ice) exécutif(ve) adjoint(e) chargé(e) de la gestion et des politiques, de la gestion du risque et de la conformité. Elles ont encouragé les États Membres à mener les consultations nécessaires en temps opportun concernant les propositions de règlements et de règles révisés qui devaient être présentées à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 2024.

85. Un groupe de délégations a déclaré que l'UNOPS était sur la bonne voie, mais que le travail de réforme n'était pas terminé. Alors qu'il restait de moins en moins de temps pour atteindre les objectifs de développement durable et qu'il y avait une demande claire pour les services de l'UNOPS, la transparence et la confiance devaient être les fondements pour aller de l'avant. Le dossier de projets de l'UNOPS devrait rester dans les limites de son mandat. Les délégations se sont réjouies à l'idée d'une stratégie pleinement détaillée sur la culture institutionnelle, soulignant qu'il importait de consulter le personnel. Le principe de responsabilité serait le fondement de la réforme de la culture institutionnelle et de l'établissement de la confiance, ce qui soulignait qu'il était d'une importance capitale que toutes les personnes reconnues coupables d'une quelconque forme de faute subissent des conséquences appropriées.

86. Une délégation a noté que l'UNOPS s'était bien recentré sur son mandat initial, mais a réaffirmé qu'il importait de mobiliser davantage de ressources pour assurer le développement des infrastructures et de porter une plus grande attention au renforcement des capacités au niveau des services d'achat et de gestion de projets. Cela permettrait de rétablir la confiance perdue entre les différentes parties prenantes, en plus de garantir l'indépendance et la capacité de contrôle de l'UNOPS.

87. Une délégation a encouragé l'UNOPS à évaluer les risques cachés et sous-jacents et a suggéré de renforcer davantage le rôle de contrôle du Conseil d'administration. Une autre délégation a mis l'accent sur l'élaboration d'un plan de travail clair assorti de jalons mesurables, le but étant d'améliorer la culture institutionnelle et d'appliquer des méthodes de travail nouvelles et efficaces. Une délégation a demandé des informations plus détaillées sur la stratégie de transformation des technologies de l'information. Elle a dit s'attendre à une augmentation de la demande de services d'infrastructure, mais s'est déclarée inquiète du manque persistant de compétences techniques en projets d'infrastructure pouvant être financés, et s'est réjouie à l'idée que le rôle de l'UNOPS soit davantage clarifié. Des délégations ont insisté à plusieurs reprises sur l'exécution de tous les aspects du plan d'intervention global et sur le recouvrement de tous les fonds. Une délégation a demandé de faire de l'UNOPS le modèle d'une culture institutionnelle qui attire les meilleurs talents, mène des projets de qualité et rétablit une confiance inconditionnelle entre tous les partenaires.

88. En réponse aux délégations, le Directeur exécutif a insisté sur le fait qu'il était essentiel de s'engager à tenir les membres du Conseil d'administration informés pour mener à bien le programme de réforme et rétablir la confiance. Il s'est félicité de la

double approche adoptée concernant la réforme et la mise en œuvre ; tout ce que faisait l'UNOPS était fondé sur son mandat et son plan stratégique, en application d'une formule stricte d'acceptation des missions. Il a indiqué que l'UNOPS se réjouissait de s'associer aux membres du Conseil d'administration et à d'autres organisations pour jouer un rôle dans l'infrastructure. Concernant les projets pouvant être financés, l'UNOPS ne travaillerait que du côté de la demande et aiderait d'autres organisations et des pays en développement à obtenir une assistance technique et à renforcer leurs capacités. Le Directeur exécutif s'est félicité de la réaction positive suscitée par la stratégie de culture institutionnelle et a mis l'accent sur les dialogues interactifs en cours avec le personnel. Dans certains cas, l'UNOPS était allé au-delà de ce qui avait été prévu, notamment en arrêtant un code de conduite et en cherchant à améliorer les systèmes de gestion de la performance.

89. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle a décrit les prochaines étapes de la transformation de la culture institutionnelle menée pour veiller à la cohérence avec les valeurs et les normes de l'ONU. Une organisation tierce contribuerait à concevoir des solutions pour aller de l'avant ; les étapes suivantes consisteraient à développer des outils, des politiques et des systèmes de gestion de la performance. La Directrice de cabinet a souligné les travaux menés en matière de gestion des risques : élaboration de cadres particuliers relatifs à la lutte contre la pratique des pots-de-vin et contre la corruption, création d'un groupe chargé du risque intégré et du respect des procédures, acquisition de compétences en matière de gestion des risques pour les personnes jouant un rôle capital pour une mission, intégration d'une évaluation des risques dans la stratégie, dans le budget et dans les processus d'établissement des objectifs, etc.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/4 sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS, la décision 2024/5 sur la culture institutionnelle de l'UNOPS, et la décision 2024/6 sur la distribution par l'UNOPS de l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices : proposition de l'UNOPS relative à une autre utilisation des fonds non décaissés.

XI. Questions diverses

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

91. Le Conseil d'administration a entendu une présentation du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes. Compte tenu des pertes essuyées par le personnel des Nations Unies, le Président du Conseil du personnel a rappelé aux délégations qu'il était de leur responsabilité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel. Les efforts faits récemment pour accroître la motivation du personnel, tels que la création de l'architecture d'écoute des travailleurs et travailleuses du PNUD, avaient été bien accueillis, mais les charges de travail ingérables étaient devenues un grave sujet de préoccupation. À l'UNOPS, il fallait plus de temps qu'escompté pour sortir d'une culture de la peur. Le Président du Conseil du personnel a expliqué comment le Conseil participait au processus d'optimisation du siège du FNUAP, notant les efforts faits pour centrer le processus sur les personnes et le rendre juste et transparent. Le personnel était extrêmement préoccupé par les risques organisationnels liés à la transition ; il a été recommandé de procéder à une analyse des risques et d'élaborer une matrice de réussite claire. Le Conseil du personnel s'est félicité de l'examen de l'emploi de non-fonctionnaires et des modalités contractuelles y afférentes réalisé pour faire face aux difficultés actuelles liées au recours adéquat à cette catégorie de personnel.

92. Un groupe de délégations a salué le dévouement du personnel des Nations Unies face aux multiples crises. Ces délégations ont dit qu'il n'était pas facile de créer un environnement de travail sûr, inclusif, accueillant, stimulant et ouvert, mais que cela devait rester un objectif collectif. Elles ont invité à prendre toutes les mesures nécessaires pour que travailler pour l'ONU soit une expérience positive, exempte de discrimination, de racisme, d'exploitation sexuelle, de maltraitance et de harcèlement ou de toute autre forme d'oppression ou de mauvais traitement. Elles se sont interrogées sur la collaboration entre les conseils du personnel des entités des Nations Unies, sur les mesures prises par les conseils pour contribuer à rendre les cultures institutionnelles plus inclusives, plus sûres et plus ouvertes, et se sont demandé si l'appui dont bénéficiaient les conseils était suffisant.

93. Une délégation a dit espérer que les échanges avec le Conseil du personnel deviendraient un point permanent de l'ordre du jour. Elle a demandé des informations actualisées sur l'extension de la représentation au Conseil aux non-fonctionnaires.

94. Le Président du Conseil du personnel s'est félicité de l'inscription à l'ordre du jour d'un point régulier concernant les échanges avec le Conseil d'administration. Il a expliqué la collaboration à l'échelle du système entre trois fédérations composées d'associations et de conseils du personnel d'entités des Nations Unies. Le Conseil du personnel a participé à des initiatives portant sur la diversité, l'équité et l'inclusion ainsi que sur l'égalité des genres, et constaté une coopération appréciable avec la direction ainsi qu'une ouverture à la discussion sur des questions de politique. Son président a souligné qu'il fallait s'impliquer tôt dans les processus de changement. Le Conseil avait mis au point une modalité permettant aux non-fonctionnaires de devenir membres associés, mais il a été informé que cela allait à l'encontre du règlement du personnel ; il s'agissait d'un « espace » pas encore réglé. Le Président du Conseil a décrit une vraie solidarité interne entre les fonctionnaires et les non-fonctionnaires, et souligné qu'il n'était pas satisfaisant que 70 % de la main-d'œuvre ne soit pas représentée.

95. En réponse, la responsable du Bureau des ressources humaines du PNUD a confirmé que la création d'un environnement de travail inclusif, respectueux et exempt de peur et de toute forme de harcèlement et de discrimination restait une priorité de base, notamment dans le cadre d'une nouvelle stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Un programme-pilote visant à instaurer une culture de prise de parole a été mené avec succès. Le PNUD coopérait de manière proactive avec les bureaux et les équipes qui n'avaient pas obtenu de bons résultats lors d'une récente enquête menée auprès du personnel afin de déterminer les causes profondes et d'apporter de meilleures réponses. D'autres mesures ont été prises : l'obligation de rendre compte incombant aux dirigeantes et dirigeants a notamment été renforcée, et des moyens permettant au personnel d'échanger des points de vue sur la direction des opérations mis en place. La responsable a passé en revue les lignes directrices détaillées régissant l'utilisation de nouvelles modalités contractuelles pour les non-fonctionnaires et indiqué qu'un retour d'information continu avait conduit à de récents changements de politique.

96. La Directrice de la Division des ressources humaines du FNUAP a mentionné des réunions régulières tenues avec le Conseil du personnel et indiqué avoir attribué à ce Conseil un poste ne pouvant pas être visé par une restructuration, une réduction des effectifs ou un déménagement. Elle s'est dite sensible aux inquiétudes suscitées par les changements en cours, mais a suggéré que ceux-ci créeraient de nouvelles possibilités et renforceraient la position du FNUAP. Les équipes des ressources humaines travaillaient d'arrache-pied pour offrir un accompagnement de carrière tout en restant particulièrement attentives aux préoccupations des agentes et agents des

services généraux qui ne pouvaient pas déménager en vertu du Règlement du personnel.

97. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS a présenté plusieurs initiatives visant à cultiver une culture institutionnelle plus positive et confirmé l'engagement pris d'appuyer les compétences de gestion du personnel des responsables. Un rapport à venir du Corps commun d'inspection serait déterminant pour trouver un équilibre entre les contrats de personnel et les contrats de vacataire, compte tenu de la nature du fonctionnement de l'UNOPS. L'UNOPS avait commencé la refonte de son mécanisme de lancement d'alerte. Les cadres supérieurs avaient encouragé à plusieurs reprises la formation d'associations locales de personnel. Les représentantes et représentants du personnel participaient à des forums spécialisés pour répondre aux préoccupations, favoriser le dialogue et promouvoir une culture d'ouverture.

Adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2024

98. Lors de l'adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2024, un groupe de délégations, se référant à l'inclusion à l'ordre du jour d'un point concernant l'évaluation par une tierce partie des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration, a indiqué qu'il fallait procéder à un examen approfondi des recommandations figurant dans le rapport, afin que tous les membres disposent de suffisamment de temps et d'espace pour mener les consultations nécessaires à leur participation effective. Ces délégations ont noté qu'il était de la responsabilité du Conseil d'administration de réfléchir attentivement aux implications des recommandations relatives à sa structure et à ses fonctions, et que ces discussions s'inscrivaient dans le mandat que lui avait confié l'Assemblée générale et contribuaient à la réalisation de ce mandat, à savoir fournir un soutien intergouvernemental aux activités de chaque fonds ou programme et les superviser conformément aux orientations politiques générales de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et aux responsabilités respectives de ces deux organes telles qu'elles sont énoncées dans la Charte des Nations Unies, et veiller à répondre aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires.

99. Le groupe de délégations a demandé que des discussions intergouvernementales dirigées par les membres, échelonnées, inclusives et équilibrées se tiennent sur cette question lors de la session annuelle.